



Ville de  
*Saint-Basile-le-Grand*

...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

**POUR NOUS JOINDRE**

☎ 450 461-8000

🌐 [www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca](http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca)

# Plan d'action 2015-2016 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Adopté à la séance ordinaire  
du conseil municipal  
le mardi 7 avril 2015

Photo : Pierre Cyr • Lever de soleil sur le mont Saint-Hilaire  
Concours de photo *Le Grand Zoom* édition 2013-2014



## CONCEPTION ET PUBLICATION

Quelques normes liées à la conception, à l'infographie et à l'impression des publications et des documents d'information produits à l'interne ont été établies par le conseil municipal pour diminuer l'empreinte écologique et réduire les dépenses. Ainsi, en plus d'un usage restreint de la couleur et de l'utilisation de papier issu de sources responsables de produits forestiers (le FSC est le seul système de certification forestière qui protège les écosystèmes forestiers et les espèces fauniques rares ou menacées), selon le type de document, le support papier est utilisé pour un nombre réduit de sujets et leur contenu est abrégé, les renseignements complets étant disponibles sur le site Web.

Ainsi, pour faciliter l'accès au site, un code bidimensionnel est inséré sur la majorité des publications et documents d'information imprimés. Similaire au code à barres, il peut être déchiffré par des téléphones intelligents, des tablettes tactiles ou autres, et mène directement à l'accueil du site Web.

Par souci de préservation des ressources, ce document est exclusivement disponible pour consultation sur le site Web municipal; sur demande, un exemplaire peut être obtenu en noir et blanc.

### Direction générale • Communications

☎ 450 461-8000, poste 8100 ✉ [communications@villesblg.ca](mailto:communications@villesblg.ca)

Mairie ☒ 204, rue Principale

© Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mars 2015



Cette brochure est conforme à la nouvelle orthographe  
🔗 [www.orthographe-recommandee.info](http://www.orthographe-recommandee.info)



### COMITÉ DE TRAVAIL

Le mandat du comité consiste à identifier et à éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

**Maurice Cantin**  
Conseiller municipal  
*District 1 • Sécurité publique*

**François Pelletier**  
Directeur  
des travaux publics  
*Services techniques  
(génie et travaux publics)*

**Nathalie Gosselin**  
Technicienne en  
prévention des incendies  
*Service de sécurité incendie*

**Monelle Drouin Cyr**  
Grandbasiloise

**Marie-Josée Marchand**  
Coordonnatrice  
du plan d'action et  
coordonnatrice aux  
programmes de loisir  
*Service des loisirs, de  
la culture et de la vie  
communautaire*



**Bernard GAGNON**  
 Maire  
 Ressources financières  
 ✉ [bernardgagnon@villesblg.ca](mailto:bernardgagnon@villesblg.ca)  
 ☎ poste 8101

## MOT DU MAIRE

### Un pas de plus vers l'accessibilité universelle

La Ville est fière de présenter la 4<sup>e</sup> édition de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées en vue d'assurer une qualité de vie optimale à tous les Grandbasillois.

L'inclusion sociale des personnes repose en grande partie sur le niveau de participation citoyenne qu'elles peuvent exercer dans leur milieu de vie. Conséquemment, il est important de poser des actions afin d'identifier les obstacles nuisant à la réalisation des habitudes de vie des citoyens ayant des incapacités afin de réduire les situations de handicap.

La Municipalité est l'autorité habilitée en matière d'aménagement du territoire, de même que le pourvoyeur d'une gamme de services que sollicitent quotidiennement tous les citoyens dont leurs déplacements en toute sécurité. Les personnes handicapées requièrent parfois plus d'aide de la part de la communauté afin de bénéficier des mêmes conditions de vie que les autres citoyens. Ce soutien ne peut en aucun cas être considéré comme un privilège et c'est dans ce sens que nous devons collectivement travailler à offrir l'accessibilité universelle à tous les citoyens dont 10 % sont handicapés.

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



**Maurice CANTIN**  
 Conseiller - District 1  
 Sécurité publique  
 ✉ [maurice.cantin@villesblg.ca](mailto:maurice.cantin@villesblg.ca)



**Line Marie LAURIN**  
 Conseillère - District 2  
 Famille, aînés et enfants  
 ✉ [linemarie.laurin@villesblg.ca](mailto:linemarie.laurin@villesblg.ca)



**M<sup>re</sup> Guylaine YELLE**  
 Conseillère - District 3  
 Aménagement, urbanisme  
 et ressources humaines  
 ✉ [guytaine.yelle@villesblg.ca](mailto:guytaine.yelle@villesblg.ca)



**Jacques FAFARD**  
 Conseiller - District 4  
 Loisirs sportifs, culturels  
 et communautaires  
 ✉ [jacques.fafard@villesblg.ca](mailto:jacques.fafard@villesblg.ca)



**Normand DIEUMEGARDE**  
 Conseiller - District 5  
 Travaux publics et immeubles  
 ✉ [normand.dieumegarde@villesblg.ca](mailto:normand.dieumegarde@villesblg.ca)



**Josée MILLETTE**  
 Conseillère - District 6  
 Développement durable  
 ✉ [josee.millette@villesblg.ca](mailto:josee.millette@villesblg.ca)

En conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les municipalités de plus de 15 000 résidants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

La production de plans d'action annuels contribue à enrichir la réflexion de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et à soutenir l'actualisation de la politique québécoise pour un véritable exercice de droit à l'égalité « À part entière... et non entièrement à part ».

Dans son plan d'action, la Ville doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions, à savoir tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap (l'absence de facilitateur constitue un obstacle à l'intégration). De plus, le plan doit décrire les mesures envisagées dans le but de réduire ces obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

## CADRE LÉGAL

*Quelques données extraites*

### **Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale**

**Article 61.1** • Chaque ministère et organisme public employant au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute, et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

**Article 61.3** • Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et des services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

**Article 61.4** • Les ministères et organismes nomment, au plus tard le 17 décembre 2005, un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur entité respective et transmettent ses coordonnées à l'Office. Ce coordonnateur peut être la même personne que le délégué ou le répondant à l'article 6.1 ou l'article 7. Toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur.

**Article 26** • L'Office des personnes handicapées du Québec a entrepris de soutenir les organisations assujetties à la production d'un tel plan d'action. Son rôle consiste entre autres à conseiller sur toute matière ayant une incidence sur les personnes handicapées, à analyser et à évaluer les lois, les politiques, les programmes, les plans d'action et les services offerts ainsi qu'à formuler toutes les recommandations qu'il estime appropriées.

### **Charte canadienne des droits et libertés (1982)**

#### **Article 15. (1)**

« La loi ne fait pas acception de personne et s'applique à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur (...) les déficiences mentales ou physiques »

### **Charte des droits et libertés de la personne au Québec (1975)**

#### **Article 10**

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans discrimination, exclusion ou préférence fondée sur (...) le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap »

La Charte interdit toutes formes de discrimination qui a pour effet d'empêcher un individu ou un groupe d'individus d'exercer pleinement leurs droits sur la base de certains motifs, dont le handicap. Les camps de jour étant assujettis à la Charte, ils sont tenus d'admettre les enfants en situation de handicap ainsi que de leur offrir par la suite, sans discrimination, les services qui y sont normalement offerts.

# FONDEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

## Personne handicapée

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

## Égalité et équité

Sans discrimination ni privilège, toute personne a le droit d'accéder aux différents services de façon sécuritaire indépendamment de ses limitations.

## Concertation avec les ressources du milieu

Faire « pour et avec » les personnes en situation de handicap est essentiel pour identifier les véritables besoins, développer les meilleures pratiques et prioriser les actions. De plus, la collaboration avec les ressources oeuvrant auprès des personnes handicapées, qui détiennent une expertise certaine dans leur milieu est essentielle au développement et à l'application de la politique d'accessibilité universelle et permet de faire le suivi de l'évolution des véritables besoins.

## Respect de l'autonomie et de la dignité

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont avant tout de multiples capacités qu'elles doivent pouvoir développer et exploiter pour en faire bénéficier la collectivité. Les aménagements doivent donc tendre vers une utilisation autonome des services.

## La planification pour un développement durable

Les travaux d'adaptation réalisés après construction s'avérant plus coûteux, il est donc préférable pour une maximisation des ressources financières collectives, de concevoir et de construire en appliquant les principes de conception universelle pouvant desservir plusieurs générations.

Considérant les besoins nombreux et la rareté des ressources, il importe de rationaliser et d'anticiper les besoins futurs en terme d'accessibilité afin de faire de bons choix pour la communauté.

## Intégration architecturale

Bien qu'ayant une perspective essentiellement fonctionnelle, tout aménagement, pour optimiser l'accessibilité, doit respecter les contraintes architecturales et patrimoniales afin de s'intégrer harmonieusement dans l'environnement.

## Respect des capacités financières de la Municipalité

L'accès universel s'effectue par étape, considérant d'une part les priorités établies par le conseil municipal et le comité de travail et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Municipalité.

## Principe d'accessibilité universelle

- Un concept qui favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers et qui tient compte des situations liées à toutes les incapacités ou déficiences qu'elles soient visuelles, auditives, motrices, cognitives, psychologiques ou autres.
- Permet d'anticiper les besoins de demain tout en développant une vision qui englobe, en plus des personnes handicapées, toute personne à mobilité réduite ayant des limitations permanentes ou provisoires : les aînés en perte d'autonomie, les personnes de forte taille, les familles avec de très jeunes enfants et circulant avec des poussettes, les personnes accidentées, les utilisateurs de charriots de livraison, etc.
- S'inscrit dans une vision de développement durable et dans l'application des principes tels que l'équité et la solidarité sociale, la qualité de vie, la consommation responsable, l'engagement et la participation citoyenne.

# À part entière... et non entièrement à part!

## PRINCIPES D'INTERVENTION

### Une approche globale, intersectorielle et transversale pour une vision complète des situations

Par ce principe, la Ville préconise une approche qui repose sur l'adhésion de tous les services municipaux, les engageant à travailler en étroite collaboration. Elle propose un réflexe qui se traduit par une ouverture à la réalité et aux préoccupations des personnes handicapées. Une telle approche favorise la prise en compte de la diversité et de la complexité des situations observées.

### La personne handicapée, un citoyen autonome, responsable et compétent

Davantage par souci de complémentarité que de remplacement et de substitution, ce principe appelle à la reconnaissance et à la valorisation de l'autonomie des personnes handicapées et au respect de leurs propres choix. En adoptant ce principe, la Ville reconnaît également le potentiel des personnes handicapées en leur offrant la chance de contribuer activement au développement et au dynamisme de la communauté. Elle estime que la personne handicapée est indispensable tant dans l'identification et la compréhension des problèmes que dans la recherche de solutions adaptées à ses besoins.

### Le milieu, ses acquis, son autonomie et un potentiel à reconnaître

La Ville reconnaît le potentiel du milieu et encourage l'autonomie d'action des acteurs dans la recherche de solutions durables. Elle prône un modèle de coopération fondé non pas sur le pouvoir, mais sur les compétences et l'interdépendance des uns par rapport aux autres.

### Le réseautage, la concertation et le partenariat : des approches favorisant la solidarité et l'innovation

Pour assurer une prestation de services répondant aux multiples besoins des personnes handicapées, la Ville se doit de travailler en partenariat et de favoriser la planification d'une action concertée avec différents intervenants qui évoluent auprès des personnes handicapées. Dans cette perspective, la Ville adopte une attitude qui encourage la coordination des efforts et le réseautage entre les différents partenaires.

### L'accessibilité : un droit légitime pour les personnes handicapées

La Ville reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'intégration sociale qui répond à un besoin légitime et fondamental pour assurer le développement et l'autonomie des personnes handicapées. Elle vise leurs besoins spécifiques par la réduction des contraintes dans l'offre de services et dans l'accès aux ressources collectives.

### L'amélioration continue de l'offre de services : pour une adéquation aux attentes et aux besoins des personnes handicapées

La Ville reconnaît l'importance de demeurer attentive aux réalités vécues par les personnes handicapées ainsi qu'à l'évolution des attentes et des besoins. Ce plan d'action doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions à la réalité vécue par les personnes handicapées.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'accessibilité universelle s'articule autour de ces axes :

1. Axe architectural et urbanistique
2. Axe des programmes
3. Services et emplois
4. Communication-sensibilisation et formation

## PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

Saint-Basile-le-Grand est une ville résidentielle de 36,1 km<sup>2</sup> située entre la rivière Richelieu et les monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire. Elle compte plus de 5 600 propriétés, 700 appartements ou logements, 200 commerces ainsi que 8 fermes, 3 écoles primaires publiques et une vingtaine de parcs et aires de détente. La vue des montagnes avoisinantes ainsi que la présence de l'un des plus beaux cours d'eau de la Montérégie confèrent à son paysage un caractère champêtre apaisant.

En fonction de l'aménagement du territoire, environ 78 % de sa superficie est en zone rurale, 18 % en zone urbaine et 4 % en zone industrielle.

À moins de 30 minutes du centre-ville de Montréal, Saint-Basile-le-Grand jouit d'une situation privilégiée par son ouverture sur trois grands axes routiers de la région – les autoroutes Jean-Lesage (20) et de l'Acier (30) ainsi que la route 116 (boulevard Sir-Wilfrid-Laurier) – et sa facilité d'accès par transport collectif (train de banlieue et autobus).

Depuis la fondation de Saint-Basile-le-Grand en 1871, la population est passée de 680 à 17 032 Grandbasiloises et Grandbasilois (*Gazette officielle du Québec*, 23 décembre 2014).



Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand • Vue aérienne (2008)

## PORTRAIT DE LA POPULATION GRANDBASISOISE AYANT UNE INCAPACITÉ PERMANENTE OU TEMPORAIRE

Données extraites du recensement 2006 (Statistiques Canada et Institut de la statistique du Québec) et traitées par l'Office des personnes handicapées du Québec en 2009

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0-4 ans	10	5	15
5-14 ans	55	30	85
15-24 ans	45	45	90
25-44 ans	300	315	615
45-64 ans	225	235	460
65-74 ans	115	95	210
75 ans et plus	100	115	215
<b>TOTAL</b>	<b>850</b>	<b>840</b>	<b>1 690</b>

## PORTRAIT DE L'ORGANISATION, ACCESSIBILITÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DES PLATEAUX D'ACTIVITÉS

Parmi ses biens immobiliers, la Ville compte onze bâtiments principaux et quelques autres servant à abriter des infrastructures reliées au système d'aqueduc (stations de pompage).

### Édifices logeant des services municipaux



☒ 206, rue Principale  
*Cet édifice n'est pas une propriété municipale*



**Centre civique Bernard-Gagnon**  
☒ 6, rue Bella-Vista



**Aréna Jean-Rougeau**  
☒ 10, rue Bella-Vista



**Centre communautaire Lise-B.-Boisvert**  
☒ 103, avenue de Montpellier



**Bibliothèque Roland-LeBlanc**  
☒ 40, rue Savaria



**Édifice Léon-Taillon**  
☒ 200, rue Bella-Vista



**Caserne de pompiers**  
☒ 39, rue Savaria



**Mairie**  
☒ 204, rue Principale



Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand • Lancement du 1<sup>er</sup> plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2009

## Édifices municipaux logeant des partenaires du milieu



### Chalet Denis-Germain

Maison des jeunes La Butte

☒ 132, montée des Trinitaires



### Édifice

### Jeannine-Trudeau-Brosseau

Cercle de fermières et Club de la Gerbe dorée

☒ 9, rue des Roses



### Édifice Léopold-Bouchard

Centre de bénévolat

☒ 50, montée Robert



### Maison scout

### Le castor dévoué

Mouvement scout

☒ 125, rue Bella-Vista

## Plateaux d'activités

Le code abrégé est utilisé au programme des loisirs sportifs et récréatifs



Aréna Jean-Rougeau (AJR)



Centre civique Bernard-Gagnon (CCBG)



Centre communautaire  
Lise-B.-Boisvert (CCLBB)



École de la Chanterelle (EC)

École Jacques-Rocheleau (EJR)

Édifice

Jeannine-Trudeau-Brosseau (EJTB)



Édifice Léopold-Bouchard (ELB)



École de la Mosaïque (EM)

Marché d'alimentation IGA (IGA)

☒ 2400, boulevard du Millénaire



Maison Éthier (locaux de Multi Sports) (ME)

☒ 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Maison scout Le Castor dévoué (MS)

Parc du Ruisseau (PDR)

Parc de la Seigneurie (PS)

Parc des Trinitaires (PT)

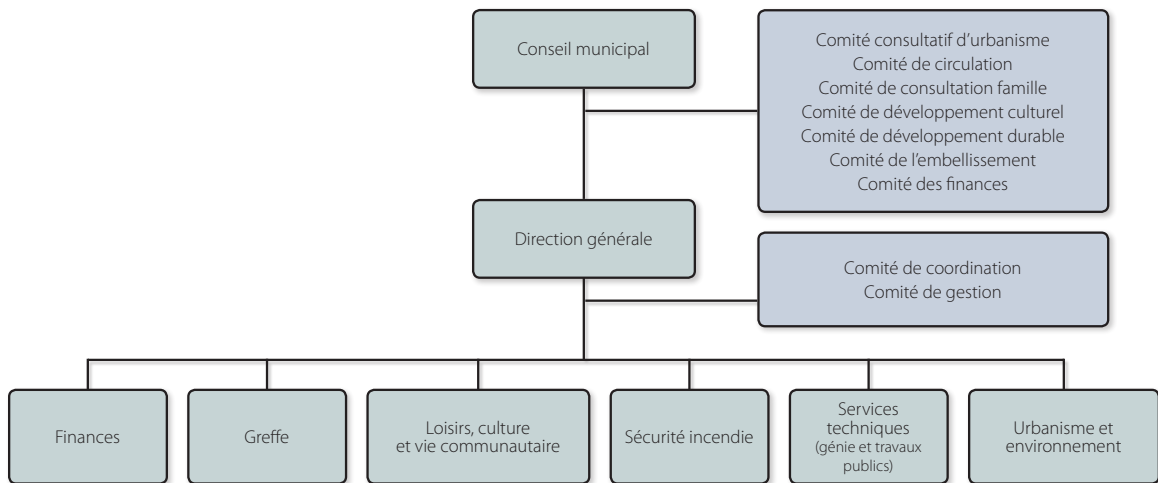


Bibliothèque Roland-LeBlanc (BRL)

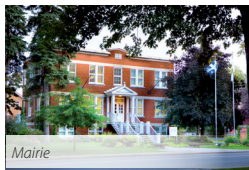
La Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent assure la sécurité publique sur le territoire.

# LA MUNICIPALITÉ... À VOTRE SERVICE!

## Organigramme général



## Des services de qualité visant le mieux-être de la population



### Direction générale

La Direction générale assure la coordination de toutes les activités et communications de la Ville. Son rôle est de voir à la réalisation des objectifs du conseil municipal en offrant soutien et encadrement aux services municipaux, selon leurs responsabilités respectives, dans le but d'informer, de promouvoir et d'offrir des services de qualité aux Grandbasilloises et Grandbasillois. Ses attributions comprennent entre autres: les affiliations et adhésions, la coordination des mesures d'urgence, les comités consultatifs, les communications, les politiques, directives et plans d'action, les reconnaissances publiques, les ressources humaines et les technologies de l'information.

### Service du greffe

Le Service du greffe dresse les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal en rédigeant les résolutions, les règlements et les avis légaux dans le respect de la Loi sur les cités et villes. Lors d'élections municipales, le greffier agit à titre de président d'élection et voit à l'organisation du vote selon les prescriptions de la Loi. Ses attributions comprennent entre autres: l'accès à l'information, les appels d'offres, les assermentations, l'ouverture des soumissions, les contrats ainsi que les réclamations.

### Service des finances

Le Service des finances est responsable d'assurer une saine gestion des ressources financières et de coordonner les activités qui en découlent. Ses attributions comprennent entre autres: les comptes à payer et à recevoir, les droits sur les mutations immobilières, l'évaluation foncière, les rapports financiers, les règlements d'emprunt et la taxation.



## Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a un vaste champ d'actions lui permettant de voir à la coordination de l'ensemble des activités, des événements et des manifestations spéciales sur le territoire grandbasilois. Grâce au dynamisme de la communauté, la Ville est en mesure de présenter une panoplie de loisirs culturels, sportifs et récréatifs et de soutenir des partenaires du milieu (associations communautaires et organismes de loisir) dans la mise sur pied de projets et d'activités.



Centre civique Bernard-Gagnon



Centre communautaire Lise-B-Boisvert



Bibliothèque Roland-LeBlanc



Aréna Jean-Rougeau

Ses attributions comprennent entre autres : l'entretien et la gestion de l'aréna, de la bibliothèque, des locaux et terrains sportifs, des parcs et aires de détente, la location de plateaux d'activités et de matériel, la logistique lors d'événements spéciaux, les politiques familiale et culturelle accompagnées de leurs plans d'action et la tenue de la soirée biennale en hommage aux bénévoles.



Casernes de pompiers

## Service de sécurité incendie

Les activités du service sont centrées autour de la prévention et de l'éducation auprès des jeunes et des adultes afin de réduire le nombre d'incidents. Les attributions du Service de sécurité incendie comprennent entre autres la lutte contre les incendies, l'intervention lors d'incidents impliquant des matières dangereuses ou autres sinistres, les opérations lors de mesures d'urgence, la formation en secourisme et le programme Opération secours adaptés.

La présence régulière des pompiers lors d'activités ou d'événements contribue à la fois à renforcer le sentiment collectif de sécurité et à offrir aux jeunes un bel exemple d'implication sociale.

Depuis 2012, le Service de sécurité incendie fait partie d'une entente intermunicipale avec les villes de Belœil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park relativement au déploiement en mode multicasernes, permettant d'intervenir plus efficacement et plus rapidement en cas d'incendie.

## Services techniques (génie et travaux publics)

Les Services techniques regroupent deux principaux champs d'action, le génie et les travaux publics, pour la mise en place et l'entretien des infrastructures publiques.

Ses attributions comprennent entre autres : l'entretien de bornes-fontaines, des édifices et des véhicules municipaux ainsi que des voies de circulation, la gestion et la coordination des collectes de matières résiduelles, les contrats de travaux majeurs et les conduites d'eau potable et des eaux usées ainsi que l'aménagement paysager des espaces municipaux.



Édifice Léon-Taillon

## Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement voit à la planification de l'aménagement du territoire dans une perspective d'harmonisation et de respect des besoins des générations présentes et futures.

Ses attributions comprennent entre autres : la conformité des différentes dispositions règlementaires avec le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), l'application des plans et règlements d'urbanisme, les permis et certificats, les cartes des réseaux routiers et cyclables, les développements domiciliaires, les inspections et la toponymie.

# BILAN DES RÉALISATIONS DEPUIS L'ADOPTION DU PREMIER PLAN D'ACTION EN 2009

RÉALISATIONS	ANNÉE D'IMPLANTATION
<b>Accessibilité des lieux et des édifices publics</b>	
<i>Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux</i>	
Depuis 2010, le maire, les conseillers municipaux, le personnel du Service des finances, du Service du greffe, ainsi que de la Direction générale accueillent (sur rendez-vous) les personnes à mobilité réduite au ☒ 206, rue Principale, édifice voisin de la mairie, dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.	2010
En 2009, la Municipalité inaugure l'édifice Léopold-Bouchard qui est accessible aux personnes à mobilité réduite.	2009
Ajout de barres d'appui dans certaines salles de toilettes au sous-sol du centre civique Bernard-Gagnon	2012
Identification des édifices municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les différentes voies de communication	2012
<b>Habitation</b>	
<i>Mesures favorisant l'accès aux logements adaptables et outils de recherche</i>	
<b>Sécurité en milieu résidentiel</b>	
<i>Base de données sur les besoins particuliers des résidents</i>	
<b>Programme Opération secours adaptés</b>	
Depuis 2010, 46 personnes ont adhéré à ce programme auprès du Service de sécurité incendie afin d'être inscrites au registre informatisé relié à la centrale 911.	2010
<b>Programme PAIR</b>	
Mise à jour de la banque de données utilisée pour le service d'appels personnalisés lors de mesures d'urgence spécifiques à l'évacuation	2010
<b>Transport</b>	
<i>Amélioration et qualité du service par des mesures d'adaptation</i>	
<b>Nouvelle destination au service de transport adapté</b>	
La Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu (RITAVR) a ajouté en 2011 une nouvelle destination, hors du territoire desservi, pour les déplacements vers Saint-Bruno-de-Montarville.	2011

**Signalisation, circulation et stationnement***Déplacements sécuritaires et sans obstacle ainsi que des espaces réservés*

En 2011, certains espaces de stationnement des édifices municipaux ont été mis aux normes du Code de construction du Québec qui prévoit, entre autres, un accès à un nombre suffisant d'espaces réservés, une signalisation appropriée, un entretien régulier et un cheminement sans obstacle.

2011

La traverse de la rue Bella-Vista à l'intersection du chemin Saint-Louis était difficile notamment lors de la période estivale; un feu de circulation a été ajouté.

2013

Une surface a été aménagée aux feux de circulation des deux intersections du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pour permettre l'accès en fauteuil roulant aux boutons d'appels de feux pour piétons.

2012

**Emploi***Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés***Soutien aux organismes communautaires et aux familles***Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit et politiques***Aménagement du territoire***Mesures favorisant des environnements accessibles***Loisirs et culture***Accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques***Programme d'intégration des enfants handicapés aux camps de jour municipaux estivaux**

Initié et soutenu par un comité de travail issu de la Table de concertation des organismes de personnes handicapées du CSSS Richelieu-Yamaska, un protocole établit une procédure qui permet de mieux suivre l'ensemble des étapes inhérentes au processus d'intégration des enfants en offrant des services de soutien aux parents ainsi qu'au personnel des camps de jour; un suivi concerté est donc assuré auprès de tous les acteurs du milieu et « aimants » naturels qui gravitent autour de ces enfants.

2010

En 2011, des partenaires publics (CMR, CRDI-TED, INLB, CSSSRY) et municipaux (Beloeil, McMasterville, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Basile-le-Grand) se sont entendus par protocole d'entente pour permettre l'intégration harmonieuse aux camps de jour estivaux des enfants vivant avec une déficience motrice, auditive, visuelle, intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

2011

Ce protocole a été renouvelé en janvier 2015 et s'inscrit dans la perspective de mettre en place des conditions gagnantes permettant aux enfants de développer des relations interpersonnelles, leur autonomie et de s'épanouir dans un environnement où ils ne sont plus mis à l'écart.

2015

**Loisirs et culture***Accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques***Programme d'intégration des enfants handicapés aux camps de jour municipaux estivaux (suite)**

Pour que leur enfant puisse bénéficier du programme, les parents doivent effectuer une demande d'étude d'intégration ; les demandes sont analysées en toute confidentialité par la Ville et les partenaires qui déterminent l'admissibilité et recommandent le type d'intégration appropriée. L'inscription aux camps recommandés peut ensuite être complétée par les parents auprès de la Municipalité ou de l'organisme spécialisé reconnu.

2015

**Tricycle tandem**

Pour favoriser la pratique sportive, un tricycle tandem à l'usage exclusif des personnes handicapées ou à mobilité réduite est disponible en location à l'aréna Jean-Rougeau tous les jours d'avril à septembre de 10 h à 20 h.

2010

**Subventions pour l'intégration aux camps de jour spécialisés**

La Ville subventionne l'Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) et Les Amis Soleil de Saint-Bruno-de-Montarville afin de favoriser la participation des enfants et des adultes handicapés aux camps de jour spécialisés.

2010

**Communications***Accessibilité des voies de communications (téléphonie, site Web, etc.)*

Identification des édifices municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les différentes voies de communication

2012

Souligner la journée internationale des personnes handicapées

2012

Promotion de la location du tricycle tandem

2010

**Administration***Mobilisation des services municipaux*

Le maire a pris part à l'exercice qui consistait à circuler en fauteuil roulant durant une journée afin d'identifier les obstacles rencontrés par les citoyens avec une déficience liée à la mobilité.

2014



Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Tricycle tandem

# PLAN D'ACTION 2015-2016

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
<b>Accessibilité des lieux et des édifices publics</b>			
<i>Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux</i>			
Salles de toilettes pour personnes handicapées au sous-sol du centre civique Bernard-Gagnon	Repositionner les barres d'appui des toilettes des femmes et ajouter des barres d'appui dans les toilettes des hommes	Services techniques (génie et travaux publics)	2015
	Identifier davantage les édifices municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite dans nos voies de communication	Direction générale Communications	Automne 2015
	<p><b>Centre communautaire Lise-B.-Boisvert, centre civique Bernard-Gagnon et maison scout Le Castor dévoué</b></p> <p>Durant les camps de jour, permettre aux parents à mobilité réduite d'appeler le poste d'accueil du service de garde afin que les animateurs puissent prévenir l'enfant que son parent est arrivé et que ce dernier puisse l'attendre dans son véhicule, devant l'édifice où se déroule le camp.</p>	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	En continu
Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles	Concevoir un aimant à réfrigérateur identifiant les édifices municipaux ainsi que les plateaux d'activités accessibles aux personnes à mobilité réduite. Diffuser le numéro de téléphone pour accéder à un service personnalisé pouvant être offert aux personnes à mobilité réduite ainsi que le lien du site Web municipal afin d'accéder au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2016

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles	Inscrire dans le cahier de charges aux soumissionnaires une exigence voulant que tout nouvel édifice devra respecter les principes de l'accessibilité universelle et que tous travaux de rénovation tendent également vers l'accessibilité universelle.	Service de l'urbanisme et de l'environnement	2015
	<b>Aréna Jean-Rougeau</b> Ajouter des portes automatiques extérieures et intérieures Indiquer la direction de la rampe d'accès	Services techniques (génie et travaux publics)	2015
	<b>Centre civique Bernard-Gagnon et centre communautaire Lise-B.-Boisvert</b> Sensibiliser le personnel de soutien à l'importance de déverrouiller les portes d'entrée de manière à rendre fonctionnelles les portes automatiques pour les personnes à mobilité réduite.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2015
	<b>Centre communautaire Lise-B.-Boisvert</b> Laisser les portes arrière déverrouillées et étudier la possibilité d'installer un mécanisme d'ouverture automatique Permettre une meilleure utilisation des toilettes pour les personnes handicapées	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2015
	<b>Bibliothèque Roland-LeBlanc</b> Lors de conférences, inviter les gens à mobilité réduite à contacter le personnel afin de déplacer la conférence au premier étage de l'édifice.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2015
	<b>Mairie</b> Sur rendez-vous, le personnel ira rencontrer les citoyens à mobilité réduite au ☒ 206, rue Principale.	Direction générale Communications	2015
	☒ <b>206, rue Principale</b> Aucune toilette adaptée Prévoir l'installation de barres d'appui	Services techniques (génie et travaux publics)	2016

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles	<b>Caserne de pompiers</b> Indiquer à nos voies de communication que l'accès au bâtiment se fait par la porte de garage à l'arrière et que les rencontres sont sur rendez-vous.	Direction générale Communications	2015
	<b>Édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau</b> Installation d'un ascenseur extérieur pour accéder à l'édifice	Services techniques (génie et travaux publics)	2015
	Adapter les toilettes de manière à accommoder une clientèle à mobilité réduite		2016
	<b>Édifice Léopold-Bouchard</b> Vérifier la pertinence d'installer un dispositif pour l'ouverture de portes automatiques ou d'une sonnette pour indiquer qu'une personne à mobilité réduite souhaite accéder au bâtiment.	Services techniques (génie et travaux publics)	2016
	<b>Maison scout Le Castor dévoué</b> Étudier les coûts d'une rampe d'accès et ajouter des barres d'appui dans les toilettes	Services techniques (génie et travaux publics)	2016
	<b>Chalet Denis-Germain</b> Aucune mesure possible pour le moment		
Aucun budget prévu et réservé exclusivement à l'amélioration des structures déjà en place	Prévoir un montant annuel pour le réaménagement des infrastructures déjà en place	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2016
	Faire le bilan des subventions offertes dans le cadre de la réalisation du plan d'action en faveur de personnes handicapées	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Annuellement
<b>Habitation</b>			
<i>Mesures favorisant l'accès aux logements adaptables et outils de recherche</i>			
Méconnaissance des besoins particuliers des résidents	Programme d'adaptation du domicile (PAD) (Société d'habitation du Québec)	Service de l'urbanisme et de l'environnement	2016
	Encourager les promoteurs à construire des logements adaptables	Service de l'urbanisme et de l'environnement	

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
Méconnaissance des besoins particuliers des résidents	Répertorier les logements adaptés sur le territoire	Service de l'urbanisme et de l'environnement Association d'information en logement et immeuble adapté (ILIA)	
<b>Sécurité en milieu résidentiel</b>			
<i>Base de données sur les besoins particuliers des résidents</i>			
Méconnaissance des besoins particuliers des résidents	Programme Opération secours adaptés	Service de sécurité incendie	En continu
Méconnaissance des besoins particuliers des résidents	Maintien à jour de la liste des personnes handicapées nécessitant une aide particulière en cas d'évacuation	Service de sécurité incendie	En continu
Isolement	Programme PAIR, service d'appels personnalisés	Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	En continu
<b>Transport</b>			
<i>Amélioration et qualité du service par des mesures d'adaptation</i>			
Méconnaissance des besoins	Évaluer les besoins	Direction générale	2016
<b>Signalisation, circulation et stationnement</b>			
<i>Déplacements sécuritaires et sans obstacle ainsi que des espaces réservés</i>			
Espaces réservés aux personnes handicapées au centre civique Bernard-Gagnon	Par l'entremise de nos principales voies de communication, inviter les gens à mobilité réduite qui s'inscrivent à un cours ou à des activités ayant lieu au centre civique Bernard-Gagnon, à contacter la Municipalité afin d'obtenir une vignette de stationnement délivrée pour la période du cours permettant de stationner devant l'édifice.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Direction générale Communications	2015

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
Aucun signal sonore pour les personnes handicapées visuellement au coin de la rue Bella-Vista et du chemin Saint-Louis	Évaluation demandée à l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)	Services techniques (génie et travaux publics) INLB	2016
<b>Emploi</b>			
<i>Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés</i>			
Accès difficile à l'emploi	Favoriser les stages en milieu de travail aux personnes handicapées	Direction générale Ressources humaines	2016
Aucune représentation des personnes handicapées parmi le personnel municipal	Mentionner à l'offre d'emploi que des mesures d'accommodement sont disponibles pour l'entrevue	Direction générale Ressources humaines	2016
Environnement de travail non accessible aux personnes à mobilité réduite dans certains édifices municipaux	Lors de l'acquisition d'équipements de bureau, prévoir l'accessibilité aux personnes handicapées	Direction générale Ressources humaines	2016
<b>Soutien aux organismes communautaires et aux familles</b>			
<i>Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit et politiques</i>			
Méconnaissance des besoins	Évaluer les besoins		2015

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
<b>Aménagement du territoire</b>			
<i>Mesures favorisant des environnements accessibles</i>			
Plateaux d'activités extérieurs non accessibles aux personnes à mobilité réduite	<p>Lors de l'aménagement de stations d'exercices extérieures prévues au parc de Montpellier, préconiser l'installation de deux ou trois modules d'entraînement pour les personnes en fauteuil roulant en plus de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les autres stations.</p> <p>Solliciter la Fondation Fusée afin de recevoir deux tailles de fauteuils roulants pour les jeux d'eau.</p> <p>Rendre accessibles les jeux d'eau par un passage asphalté au parc du Ruisseau</p>	Services techniques (génie et travaux publics)	2015
Mobilier urbain non adapté	Tenir compte de l'accessibilité lors de l'achat pour les parcs de fontaines à boire, de tables à pique-nique et de modules de jeux accessibles	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2015
Les loisirs ne sont pas accessibles aux personnes handicapées ayant besoin d'une personne accompagnatrice	Vignette d'accompagnement	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  Zone Loisir Montérégie	2015
<b>Loisirs et culture</b>			
<i>Accessibilité des activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques</i>			
Matériel insuffisant pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	Achat d'un traineau adapté pour le parc de Montpellier et en faire la promotion	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2016
	Faire la promotion du tricycle tandem	Direction générale Communications	En continu
	Achat de logiciels et de livres adaptés à certains handicaps	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2016

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
Intégration difficile des enfants handicapés au camp de jour de la semaine de relâche scolaire	Reconnaître le bénévolat des jeunes aspirants animateurs formés l'année précédente et les inviter à donner de leur temps en période de camp de jour de la relâche scolaire.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2015
	Faire la promotion de la vignette d'accompagnement	Zone Loisir Montérégie	2016
Intégration difficile des enfants handicapés aux camps de jour estivaux	Maintien du protocole d'entente pour l'intégration des enfants handicapés aux camps de jour estivaux et ajouter la commission scolaire des Patriotes comme nouveau partenaire.	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	En continu
	Offrir également le service d'accompagnement durant le service de garde	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2015
	Faire la promotion de la vignette d'accompagnement	Zone Loisir Montérégie	2016
<b>Communications</b>			
<i>Accessibilité des voies de communication (téléphonie, site Web, etc.)</i>			
Site Web non adapté à l'ensemble des handicaps	Communication adaptée, consulter l'INLB et Alter Go	Direction générale Communications INLB	2016
Voies de communication non adaptées à certains handicaps	Communication adaptée, consulter l'INLB et Alter Go	Direction générale Communications INLB	2016



Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Anima-folies • Camps de jour estivaux 2014



Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Club aventures • Camps de jour estivaux 2014

OBSTACLE	MESURE	RESPONSABLE ET COLLABORATEUR	ÉCHÉANCIER
<b>Administration</b>			
<i>Mobilisation des services municipaux</i>			
Manque de formation du personnel à l'accueil des édifices des services municipaux face aux personnes handicapées	Participation aux ateliers de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées offerts par GAPHRSM	Direction générale Ressources humaines	2015 Personnel d'accueil, directeurs et élus
	Durant la semaine des personnes handicapées qui a lieu annuellement du 1 <sup>er</sup> au 7 juin, sensibiliser le personnel municipal en diffusant chaque jour des capsules d'information concernant les personnes handicapées.	Direction générale Communications	2015
	Souligner la journée des personnes handicapées le 3 décembre	Direction générale Communications	En continu
Personnel peu sensibilisé aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées et leurs parents	S'assurer de la représentativité de tous les services municipaux au sein du comité formé pour l'analyse du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	2016

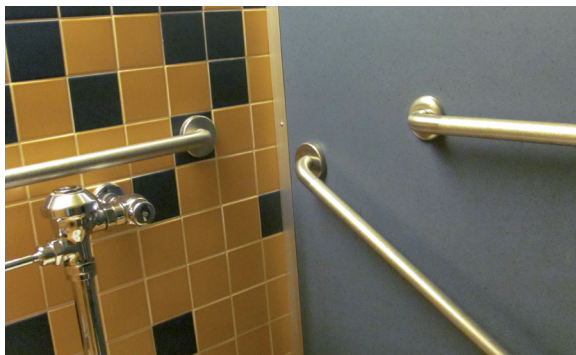


Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Toilettes adaptées au centre civique Bernard-Gagnon



Photo : Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Rampe d'accès à l'aréna Jean-Rougeau

## PARTENAIRES



✉ 308 rue Montsabré, bureau D209  
Belœil J3G 2H5

☎ 450 464-7445  
✉ informations@aphvr.org  
🌐 www.aphvr.org

Centre de santé et de services sociaux  
Richelieu-Yamaska



Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska

✉ communication.csssry@rrsss16.gouv.qc.ca  
🌐 www.santemonteregie.qc.ca/richelieu-yamaska

### CLSC des Patriotes

✉ 300, rue Serge-Pépin  
Belœil J3G 0B8

☎ 450 536-2572  
☎ 450 536-969

### Point de service Saint-Bruno-de-Montarville

✉ 50, chemin de la Rabastalière Est, bureau 10  
Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2A5

☎ 450 461-1012  
☎ 450 461-3088



### Siège social

✉ 5300, chemin de Chambly  
Saint-Hubert J3Y 3N7

☎ 450 676-7447  
✉ 16cmr@ssss.gouv.qc.ca  
🌐 www.cmrmonterege.ca

### Point de service Saint-Bruno-de-Montarville

✉ 265, boulevard Seigneurial Ouest  
Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2H4

☎ 450 441-5503  
☎ 450 441-7016



✉ 1255, rue Beauregard, bureau 2201  
Longueuil J4K 2M3

☎ 450 679-6511  
☎ 450 928-3315  
🌐 www.crditedme.ca



### Siège social

✉ 1111, rue Saint-Charles Ouest  
Longueuil J4K 5G4

☎ 450 463-1710 ou 1 800 361-7063  
☎ 450 463-0243  
✉ info.inlb@ssss.gouv.qc.ca  
🌐 www.inlb.qc.ca

### Office des personnes handicapées

Québec



✉ 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 15.700  
Montréal H2Z 1W7

☎ 1 800 567-1465  
☎ 514 873-4299  
✉ info@ophq.gouv.qc.ca  
🌐 www.ophq.gouv.qc.ca



**3 décembre**  
**JOURNÉE**  
**INTERNATIONALE**  
**DES PERSONNES**  
**HANDICAPÉES**

## RESSOURCES



Centre de bénévolat  
Édifice Léopold-Bouchard  
☒ 50, montée Robert  
Saint-Basile-le-Grand J3N 1L7  
☎ 450 461-2111  
✉ centredebenevolat@bellnet.ca



☒ 4545, avenue Pierre-De-Coubertin  
Montréal H1V 3R2  
☎ 514 252-3104  
☎ 514-254-0766  
✉ infos@keroul.qc.ca  
🌐 www.keroul.qc.ca



Outil d'organisation de voyages et  
d'escapades au Québec proposant  
un réseau de lieux touristiques accessibles  
🌐 www.larouteaccessible.com



Régie intermunicipale du transport adapté  
de la Vallée-du-Richelieu (RITAVR)

☒ 255, boulevard Laurier, bureau 120  
McMasterville J3G 0B7

**Demandes d'admission**  
☎ 450 446-2727  
☎ 450 464-3827  
✉ repartition@ritavr.ca  
🌐 www.ritavr.ca



Organisme responsable de la promotion du loisir  
des personnes handicapées (auditives, intellectuelles,  
motrices, visuelles) ou ayant un problème de santé  
mentale

☒ 3800, boulevard Casavant Ouest  
Saint-Hyacinthe J2S 3E3

☎ 450 771-0707  
🌐 www.zlm.qc.ca

# VIVRE À PART ENTIÈRE!

**Semaine québécoise des personnes handicapées**  
Du 1<sup>er</sup> au 7 juin

L'objectif de cette semaine est de sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société, en faisant connaître les réalités vécues par les personnes handicapées, afin de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.